

*RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA sur le RENFORCEMENT DES OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES
au service de la SÉCURITÉ ALIMENTAIRE et de la NUTRITION*

Avant-projet, 14 mars 2023

JUSTIFICATION

1. Des données de qualité, pertinentes et à jour sur la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN) sont indispensables pour éclairer les initiatives locales, nationales et mondiales en faveur de leur amélioration. Les capacités permettant de produire, d'interpréter et d'exploiter ces données et les procédures institutionnelles promouvant le recours aux données comme moyen d'orienter les politiques en matière de SAN sont également essentielles. Conformément au Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour 2020-2023, le présent document a pour objet de fournir des **recommandations de politique générale** précises et concrètes dont l'application est volontaire et **qui permettront de renforcer les capacités des acteurs prenant part à la collecte, à l'analyse, à la diffusion et à l'utilisation de données de qualité sur la SAN**. L'objectif global est de contribuer à l'ambition du CSA de concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate. Les recommandations s'appuient sur le rapport n° 17 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) du CSA, intitulé *Outils de collecte et d'analyse des données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Rendre la prise de décisions plus efficace, plus inclusive et mieux ancrée dans les faits* (2022).

2. On entend par «données» tout ensemble de symboles codifiés représentant des unités d'information portant sur des aspects spécifiques du monde, pouvant être saisis ou produits, enregistrés, stockés et transmis sous forme analogique ou numérique. Dans le cadre des présentes recommandations de politique générale, les **données sur la sécurité alimentaire et la nutrition** sont celles qui permettent de décrire et/ou de mesurer les résultats individuels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et/ou apportent des éléments factuels et facilitent la compréhension des déterminants de macroniveau, de mésoniveau et de microniveau qui influencent ces résultats dans toutes les dimensions de la SAN: disponibilité, accès, utilisation et stabilité, compte étant tenu de l'évolution des débats sur l'agencéité et la durabilité.

3. Cette définition reconnaît l'importance des différents types de données, tant qualitatives que quantitatives, et d'une **approche systémique des données sur la SAN** qui met en avant le rôle fondamental joué par les acteurs à tous les niveaux du système alimentaire, des producteurs aux consommateurs, dans la génération et l'évaluation de données pertinentes sur la SAN.

4. Il importe de noter qu'**il existe déjà de grandes quantités de données sur la SAN**, tout du moins sur certaines dimensions de la sécurité ou de l'insécurité alimentaire, bien que la qualité et le degré de précision varient. Toutefois, ces données ne sont souvent pas accessibles ou correctement exploitées par les décideurs, qui en ignorent fréquemment l'existence et l'utilité. Les données pouvant éclairer les politiques en matière de SAN sont souvent issues de divers secteurs et organisations et peuvent ne pas

sembler liées à ce domaine de prime abord. C'est pourquoi les décideurs rencontrent des difficultés à chaque étape du cycle des données¹.

5. **Des lacunes fondamentales subsistent en matière de données** et doivent être comblées si l'on veut orienter les mesures et éclairer l'élaboration de politiques de façon efficace. Il s'agit en particulier d'obtenir en temps voulu des données suffisamment détaillées sur la capacité qu'ont les personnes de produire des aliments et d'accéder à la nourriture au niveau local, sur leur consommation réelle d'aliments et de nutriments et sur leur état nutritionnel. Il faut également rassembler plus de données et d'informations auprès d'acteurs de l'ensemble du système alimentaire afin d'en savoir plus sur les déterminants structurels de la SAN, ainsi que sur la SAN de populations vulnérables et de régions données. Les priorités de chaque pays en matière de données seront différentes et dépendront du contexte national de la SAN.

6. Plusieurs autres obstacles limitent l'efficacité des mesures de politique générale prises concernant la SAN sur la base des données, en particulier dans les pays en développement. Parmi ceux-ci figurent en particulier la **faible aptitude à exploiter, à traiter et à analyser les données** (tant qualitatives que quantitatives) que possèdent les producteurs et utilisateurs de données et d'informations à tous les niveaux, qu'il s'agisse de ceux qui les recueillent ou les analysent, des décideurs ou des populations, qui sont les détentrices de droits et les bénéficiaires finales des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Les pays en développement ont besoin d'un appui financier et technique pour renforcer leur capacité de produire des données de haute qualité, de les analyser et de les exploiter afin de prendre des décisions relatives à la SAN.

7. Les données sur la SAN sont souvent dispersées entre différents organismes internationaux, secteurs gouvernementaux et institutions publiques et privées, et peuvent être collectées et traitées selon des protocoles différents, ce qui complique leur utilisation. C'est donc une tâche prioritaire que de renforcer l'action de coordination nationale et internationale visant à définir des **normes mondiales pour les données sur la SAN (et les métadonnées associées)** – et notamment harmoniser les indicateurs –, à promouvoir ces normes et à les faire respecter, car elles seront indispensables pour établir des comparaisons et exploiter pleinement le potentiel des données. Une meilleure coordination et une meilleure harmonisation peuvent améliorer la qualité et l'utilité des données et statistiques sur la SAN, ainsi que créer des synergies et éviter les doublons et toute confusion lors de la communication d'informations. L'harmonisation est particulièrement importante quand ces données et statistiques sont utilisées dans le cadre d'analyses et d'activités de suivi mondiales ou régionales.

8. Le nombre d'acteurs étatiques et non étatiques qui jouent un rôle dans la collecte et l'utilisation de données sur la SAN croît de manière exponentielle. Les systèmes de données sur la SAN doivent reposer sur des principes clairs, des cadres de gouvernance et des procédures efficaces, de sorte que les données soient recueillies, exploitées et partagées selon des modalités efficaces, inclusives, transparentes, éthiques et équitables. Dans son rapport n° 17, le Groupe d'experts de haut niveau a souligné qu'il incombait à tous les acteurs de faire en sorte que **les personnes soient au cœur des**

¹ Le cycle des données comprend: la définition des priorités et des besoins en matière de données; l'examen, la consolidation, la collecte et la conservation des données; l'analyse des données au moyen d'outils appropriés; la conversion des données en informations pertinentes destinées à être diffusées et examinées; et enfin, l'utilisation des données aux fins de la prise de décisions.

décisions concernant les données. Cela signifie que les personnes ont leur mot à dire sur la conception et la collecte de données qui les concernent et qu'elles prennent part aux décisions relatives à l'utilisation et à la réutilisation des données.

9. La complexité de l'éventail d'acteurs et d'organismes publics et privés qui participent au cycle des données sur la FSN, l'évolution rapide de l'écosystème de données due à la progression d'internet et de la téléphonie mobile, ainsi que l'émergence des mégadonnées et de méthodes avancées de collecte, de stockage et d'analyse des données (dont l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle) et la rapidité des innovations technologiques sont autant de facteurs qui appellent à **une coordination mondiale pour une meilleure gouvernance des données.** Il est important de reconnaître que les données et informations sur la FSN sont un bien public *qui est largement accessible et diffusé et est utilisé dans l'intérêt public*, tout en préservant les droits des personnes à qui les données appartiennent et en prenant des mesures pour rectifier les déséquilibres de pouvoir qui existent entre les acteurs lorsqu'il s'agit de produire les données, d'y accéder et de les utiliser. Ces questions pressantes en matière de gouvernance des données ne sont pas propres à la SAN et des initiatives sont déjà bien engagées en vue de jeter les bases d'un cadre mondial de gouvernance des données qui trouve le bon équilibre entre accès aux données et partage de celles-ci d'un côté et protection et contrôle des données de l'autre. Ces initiatives peuvent guider l'élaboration de cadres nationaux de gouvernance des données adaptés aux contextes locaux.

10. Les présentes recommandations de politique générale sont destinées aux pouvoirs publics (ministères et autorités et institutions nationales, régionales et locales), aux organisations internationales², aux institutions financières internationales, aux instituts internationaux de recherche sur la SAN, aux associations du secteur privé, aux organisations philanthropiques et aux organisations de la société civile. Elles sont non contraignantes et visent à compléter les directives volontaires issues d'autres accords politiques établis par le CSA.

RECOMMANDATIONS

1. VEILLER À CE QUE LES DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION SOIENT MIEUX ET DAVANTAGE UTILISÉES DANS LE CADRE DE LA PRISE DE DÉCISIONS

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics:

- a) d'établir des **organes directeurs** nationaux **multisectoriels et multipartites** efficaces en matière de SAN qui seraient chargés d'orienter la planification des politiques et des programmes de SAN dans le cadre la planification du développement national et de **définir les priorités nationales relatives à la production de données sur la SAN** en vue d'éclairer ces politiques – ou, lorsque ces organes existent, de les renforcer. Ces organes devraient être dotés de mécanismes qui garantissent que la société civile et les populations vulnérables jouent un rôle actif et bien défini dans l'établissement des priorités.
- b) de promouvoir et de faciliter **le dialogue et la coopération** entre un vaste éventail de parties prenantes aux niveaux national et infranational, avec l'aide des organes directeurs multisectoriels

² Dans l'ensemble du document, on entend principalement par «organisations internationales» les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et d'autres organisations intergouvernementales qui œuvrent dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

susmentionnés, afin: **1) de discuter des priorités relatives aux données sur la SAN**, pour recenser les éléments déjà disponibles et les besoins les plus urgents; **2) d'encourager l'analyse des données existantes**, pour produire des informations utiles aux politiques et programmes sur la SAN.

c) de réaliser des analyses coût-avantage, avec l'aide des donateurs, des organisations internationales et des établissements universitaires, afin d'aider les responsables à **estimer les arbitrages à opérer pour prendre des décisions fondées sur des données issues de sources diverses sur la SAN**.

d) lorsque des données sont utilisées pour éclairer des textes de loi et des propositions de politique sur la SAN, d'inclure des **annexes détaillées** qui présentent les **sources de données disponibles** et les **outils analytiques** à utiliser pour les traiter.

e) de promouvoir la production et la diffusion régulières, par les services publics qui recueillent des données sur la SAN, de produits du savoir qui récapitulent les principales conclusions des initiatives publiques de collecte de données dans des formats qui facilitent l'utilisation de l'information par les décideurs.

Les organisations internationales sont priées:

f) de lister les **bonnes pratiques à adopter pour établir des priorités en matière de données sur la SAN** en s'appuyant sur des **cadres de prise de décisions relatives aux données**;

g) d'élaborer des directives pratiques pour **l'évaluation ex ante et ex post fondée sur des données des politiques** en matière de SAN à l'intention des décideurs nationaux et de l'administration des pays;

h) en collaboration avec les établissements de formation nationaux et internationaux et sur la base d'évaluations des besoins, de mettre au point et de promouvoir des **cours d'apprentissage en ligne et de formation continue à l'intention des décideurs sur l'utilisation et la gouvernance des données sur la SAN** afin d'éclairer la planification des politiques et programmes dans ce domaine, y compris sur la manière d'utiliser les données pour effectuer des diagnostics et des analyses qui permettent de repérer les obstacles et de fixer les priorités.

2. POURSUIVRE ET ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LA COLLECTE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES LES PLUS IMPORTANTES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION, TOUT EN OPTIMISANT ET/OU EN RÉORIENTANT LES INVESTISSEMENTS ACTUELS LIÉS AUX DONNÉES

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics:

a) avec l'aide des organisations internationales et des donateurs, s'il y a lieu, d'**accroître et de poursuivre l'investissement dans la production en temps utile de données de grande qualité, suffisamment ventilées, fiables et cohérentes sur la SAN**, plus précisément sur la capacité des gens, en particulier des groupes les plus vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes âgées, agriculteurs familiaux, petits producteurs d'aliments, peuples autochtones, personnes déplacées, etc.) de produire des denrées alimentaires et d'y accéder, sur leur consommation et leurs habitudes alimentaires réelles et sur leur état nutritionnel, ainsi que dans la production d'autres données nationales à caractère prioritaire. Les investissements dans les données sur la SAN doivent s'appuyer sur un bon équilibre entre données au service du développement et données pour les interventions d'urgence, en fonction des besoins nationaux.

- b) **d'élaborer des plans nationaux pour définir les priorités de collecte et d'analyse de données sur la SAN** et améliorer et optimiser les systèmes nationaux existants, sous la houlette des organes directeurs multipartites susmentionnés et en s'appuyant sur les processus de dialogue et les analyses coût-avantage. Les gouvernements qui ont besoin d'une assistance pour mettre en œuvre ces plans devraient recevoir une aide technique et financière de la part des organisations internationales et des donateurs et leurs plans devraient être conformes aux normes internationales tout en garantissant la prise en main des activités par les pays.
- c) **d'examiner régulièrement les systèmes nationaux de collecte de données pertinents pour la SAN** afin de déterminer les possibilités de les simplifier et de les moderniser et d'améliorer leur efficacité et leur utilité, dans le respect des normes internationales.

Les organisations internationales sont priées:

- d) de mettre sur pied une **équipe spéciale composée d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes** qui soit inclusive et chargée de produire, sous la direction de la FAO et de l'Organisation mondiale de la Santé, des **directives définissant un ensemble minimum de données de base sur la SAN** que les pays devraient s'efforcer de recueillir, et d'assortir ces directives de méthodes recommandées et d'indicateurs à produire.

Les organisations internationales et les établissements universitaires de recherche sont instamment priés:

- e) de poursuivre et d'accélérer **l'innovation dans les domaines des statistiques, de la science des données et de la recherche fondée sur les enquêtes** pour répondre aux questions qui se posent dans le domaine de la SAN.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales, aux donateurs, aux pouvoirs publics et aux organisations philanthropiques:

- f) **d'accroître ou maintenir au même niveau le montant des ressources** destinées à améliorer la collecte, la qualité, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données sur la SAN et ainsi à accroître l'efficacité des politiques dans ce domaine, en tirant parti des mécanismes de financement existants et en évaluant et en réorientant les fonds déjà alloués et prévus, selon que de besoin. Conformément à l'engagement pris récemment en faveur de l'augmentation des investissements dans les données³, les donateurs devraient s'efforcer d'allouer aux données au moins 0,8 pour cent de leurs investissements dans le développement et de consacrer une partie de ce pourcentage aux données sur la SAN. Les investissements dans ces dernières doivent s'appuyer sur un bon équilibre entre données au service du développement et données pour les interventions d'urgence, en fonction des besoins nationaux.
- g) **d'améliorer la coordination des investissements** dans les données sur la SAN afin d'éviter les doublons, de renforcer l'efficacité et de maximiser les synergies.
- h) d'envisager d'établir un **fonds fiduciaire mondial consacré aux données sur la SAN**, dont les gouvernements des pays admissibles et d'autres parties intéressées (communautés et organisations de peuples autochtones, par exemple) pourraient solliciter l'appui financier afin de produire des données sur

³ Des engagements ont notamment été pris récemment dans le cadre de la campagne «Data for Purpose»:

<https://datawithpurpose.org>. Voir:

https://static1.squarespace.com/static/62669c6628ceed259712c4dd/t/632bc074fbb93c5c571ba8e3/1663811700575/Investment+case_Multiplying+progress+through+data+ecosystems_vFINAL.pdf

la SAN et d'en tirer parti⁴. En parallèle, il convient de continuer d'appuyer les initiatives existantes de financement de la collecte de données sur la SAN, en ayant à l'esprit que ces initiatives pourraient être intégrées au fonds fiduciaire mondial.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales, aux pouvoirs publics, à la société civile, aux établissements universitaires et au secteur privé:

i) d'améliorer la collecte, la qualité, l'analyse et l'utilisation des **multiples formes des données sur la SAN**, notamment des données qualitatives et non uniquement des données quantitatives et des données lisibles par machine. Cela signifie évaluer **plusieurs approches** et les appliquer à la collecte d'information, y compris des approches participatives et qualitatives qui sont déjà utilisées par des communautés, y compris des communautés autochtones.

3. INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET DANS LES INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA DURABILITÉ DU CYCLE DE PRODUCTION DES DONNÉES ET DE LA CAPACITÉ D'ANALYSE DES DONNÉES

Les pouvoirs publics sont encouragés:

a) à **moderniser les infrastructures des systèmes statistiques nationaux** afin de mettre en place des systèmes de données sur la SAN complets et coordonnés et de faciliter sur le long terme la collecte de données de qualité, ventilées et détaillées, avec **l'aide technique et financière des organisations internationales et des donateurs s'il y a lieu.**

b) à **embaucher** parmi le personnel des ministères concernés et des bureaux nationaux de statistiques des statisticiens, des spécialistes des données et des experts en analyse et en interprétation de données quantitatives et qualitatives sur la SAN, ainsi qu'à **investir dans le renforcement de leurs capacités** et à créer des unités d'analyse dans les ministères compétents.

c) à **offrir davantage de possibilités de formation aux membres du personnel des bureaux nationaux de statistiques et d'autres services publics qui prennent part à l'analyse de données sur la SAN**, avec l'aide des organisations internationales s'il y a lieu, de façon à améliorer leurs capacités d'analyse et leur utilisation des logiciels libres.

d) à créer des **programmes de bourse** ciblés pour permettre aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, d'étudier dans des filières scientifiques qui touchent la SAN et qui sont fortement axées sur les données (quantitatives et qualitatives), ainsi que dans des programmes de science des données et de statistique.

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics, aux organisations internationales, aux donateurs, au secteur privé, à la société civile et aux établissements universitaires de recherche:

e) d'**investir dans le perfectionnement, la validation et l'application de méthodes de collecte de données qui permettent de réaliser des économies**, comme les programmes d'enquête intégrée, la télédétection, l'observation des ressources naturelles par des drones et les outils de collecte de données numériques. Les outils et les technologies qui rationalisent et simplifient la collecte de données tout en

⁴ Le soutien financier apporté par le fonds fiduciaire mondial pourrait servir, par exemple, à établir des plans relatifs aux données sur la SAN, à conduire des enquêtes sur celles-ci auprès de certaines communautés ou à créer et à détenir des plateformes de diffusion de données, entre autres activités à but non lucratif.

améliorant la qualité de celles-ci (outils de collecte de données assistée par ordinateur) devraient être utilisés et promus à tous les niveaux, dans le cadre d'une bonne gouvernance des données et d'une réglementation adéquate de l'utilisation des données recueillies.

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics, aux organisations internationales et aux établissements universitaires de recherche:

- f) d'**améliorer les modèles d'analyse existants** et d'en mettre au point de nouveaux qui seront utilisés dans divers domaines pertinents pour la prise de décisions en matière de SAN. Les **approches validées et fondées sur des modèles** sont particulièrement importantes pour prévoir les valeurs futures des déterminants de la SAN et des résultats dans ce domaine. Ces modèles doivent être **transparents**, s'appuyer sur des données de formation de qualité et être appliqués de manière souple pour pouvoir produire des prévisions dans le cadre de différents scénarios clairement définis.
- g) de mettre au point, en collaboration avec les établissements de formation nationaux et internationaux, des **supports d'apprentissage en ligne** qui portent sur la collecte, le contrôle de la qualité, l'analyse et l'interprétation des données sur la SAN ainsi que sur la communication des résultats pour certains types de données et de méthodes, sachant que les supports devraient promouvoir une compréhension globale de la relation entre les différents types de données et les indicateurs qui en résultent, c'est-à-dire promouvoir une perspective systémique.
- h) d'**éliminer la barrière de la langue** en élargissant l'éventail de langues dans lesquelles les cours en ligne, les plateformes de données et les outils d'analyse sur la SAN sont proposés.
- i) d'établir des **critères de qualité pour les supports d'apprentissage en ligne sur les statistiques et la science des données en matière de SAN**, et de créer un cadre qui permette d'évaluer objectivement la qualité des possibilités d'apprentissage en ligne et en libre accès existantes et de les classer afin de répertorier les meilleurs cours actualisés et d'appeler l'attention sur les éléments dont la qualité doit être améliorée.

Il est vivement recommandé aux organisations internationales:

- j) d'**appuyer des capacités locales souvent limitées** en faisant tout leur possible pour collaborer étroitement avec les professionnels des institutions publiques chaque fois qu'il est nécessaire de collecter et d'analyser des données sur la SAN aux niveaux national et infranational.

4. RENFORCER LA COLLABORATION ENTRE TOUTES LES PARTIES AFIN D'HARMONISER LES MÉTHODES EMPLOYÉES, D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION ET DE PROMOUVOIR LE PARTAGE DE CES DONNÉES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Les pouvoirs publics et les organisations internationales sont priés:

- a) de former une **commission conjointe** inclusive, avec la collaboration des secteurs concernés et des parties prenantes, chargée de **promouvoir la normalisation, la cohérence et l'interopérabilité des données et des plateformes sur la SAN**, de façon à harmoniser les méthodes et les indicateurs et à

faciliter l'échange de données sur la SAN tout en protégeant systématiquement la confidentialité des données et en respectant le principe du consentement préalable, libre et éclairé.

- b) de demander que les données sur la SAN deviennent l'un des domaines statistiques de la Commission de statistique de l'ONU, de sorte que la normalisation des méthodes et des concepts puisse être débattue dans un contexte intergouvernemental.
- c) de **diffuser auprès du public** des macrodonnées, des microdonnées et des métadonnées qui concernent la SAN pour qu'elles soient plus facilement accessibles à des fins d'élaboration des politiques et de recherche, tout en protégeant la confidentialité des données, sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle⁵ et des principes régissant les activités statistiques internationales⁶ et dans le respect des lois et réglementations nationales.
- d) de promouvoir **l'utilisation et l'intégration des données sur la SAN issues de multiples sources** (secteur privé, communautés, organisations de la société civile, etc.) et de **multiples secteurs** (alimentation, agriculture, santé, nutrition, développement social, environnement, budget et planification, etc.) qui ont trait à la SAN.
- e) de renforcer la collaboration en matière de partage de **données sur le commerce international de produits alimentaires et agricoles et sur les politiques commerciales**, y compris en renforçant des instruments comme le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

Les organisations internationales chargées de produire des données clés sur la SAN sont priées:

- f) de **coordonner la publication d'ensembles de données et de produits du savoir**, ce qui éviterait de publier des ensembles et des rapports concurrents sur des aspects importants de la SAN (bilans des produits alimentaires, prix alimentaires et perspectives des marchés, évaluations de la sécurité alimentaire, etc.).

5. ÉTABLIR OU RENFORCER LA GOUVERNANCE DES DONNÉES SUR LA SAN AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL, NATIONAL ET INFRANATIONAL

Il est vivement recommandé aux pouvoirs publics:

- a) d'établir, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, un **système national de gouvernance des données sur la SAN** assorti d'un cadre réglementaire qui: 1) soit ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et conforme aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; 2) respecte les droits et principes suivants: production et utilisation responsables des données; transparence et obligation de rendre des comptes; confidentialité; protection des données personnelles; qualité et intégrité; participation; liberté d'expression; autodétermination pour ce qui a trait à l'information; 3) promeuve des données ouvertes, mais qui protège aussi la confidentialité des données et favorise l'équité, l'inclusion et la répartition juste

⁵ <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-Rev2013-F.pdf>. Résolution 68/261 de l'Assemblée générale, adoptée le 29 janvier 2014.

⁶ <https://unstats.un.org/unsd/acccsub/2013docs-22nd/SA-2013-8-FP-UNSD.pdf>

des avantages lorsqu'il s'agit de la collecte, du traitement, de la diffusion, de l'utilisation et de la gestion des données sur la SAN; 4) s'appuie sur les nouveaux cadres internationaux de gouvernance des données.

b) de traiter les **données sur l'agriculture et sur la SAN comme un bien public et comme étant «ouvertes par défaut»**, comme l'a récemment approuvé la Commission de statistique de l'ONU⁷, afin d'en accroître la disponibilité, de combler les manques de données dans les systèmes nationaux et internationaux et de faciliter le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les pouvoirs publics, les organisations internationales, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé sont priés:

c) de veiller à ce que **les données sur la SAN soient conformes aux principes existants de libre accès aux données et aux outils d'analyse**, comme les principes FAIR (Findable [facile à trouver], Accessible [accessible], Interoperable [interopérable], Reusable [réutilisable]⁸), afin de garantir l'accès aux résultats de la recherche et leur reproductibilité, tout en protégeant la confidentialité des données et en favorisant l'équité, l'inclusion et la répartition juste des avantages lorsqu'il s'agit de la collecte, du traitement, de la diffusion, de l'utilisation et de la gestion des données sur la SAN; de s'adapter continuellement pour améliorer l'accès aux données, au fil de l'évolution des principes et des orientations relatifs au libre accès.

d) d'envisager l'adoption de **principes d'inclusion, d'équité, de non-discrimination et de participation**, ainsi que de liberté d'expression et d'autodétermination en matière de données, comme les principes CARE (Collective Benefit [intérêt collectif], Authority to Control [droit de regard], Responsibility [responsabilité], Ethics [éthique]⁹), et d'étudier les modalités de leur application aux données sur la SAN.

c) de chercher des solutions pour **améliorer les cadres juridiques qui protègent les données sensibles sur la FSN et la vie privée** en mettant en place des systèmes de reddition de comptes pour leur mise en œuvre.

Les organisations internationales sont priées:

f) de s'assurer que leurs propres dispositifs de gouvernance des données sur la SAN sont conformes aux nouveaux cadres internationaux de gouvernance des données.

Il est vivement recommandé au secteur privé:

g) de **partager les données et les analyses sur la SAN avec le secteur public à des fins d'élaboration des politiques et de recherche**, et notamment d'étudier des mécanismes comme les fiduciaires de données pour rendre leurs données sur la SAN plus rapidement et plus largement accessibles.

⁷ <https://unstats.un.org/unsd/statcom/53rd-session/documents/2022-41-FinalReport-F.pdf> (Décision 53/126)

⁸ Wilkinson, M.D., Dumontier, M., Aalbersberg, I.J., Appleton, G., Axton, M., Baak, A., Blomberg, N. *et al.* 2016. «The FAIR Guiding Principles for scientific data management and stewardship». *Scientific Data*, 3(1): 160018. <https://doi.org/10.1038/sdata.2016.18>

⁹ <https://www.gida-global.org/care>

PROMOTION, APPLICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

Compte tenu de la nature volontaire des présentes recommandations de politique générale, c'est aux États membres qu'il incombe au premier chef d'en assurer la promotion, l'application, le suivi et l'évaluation. Les partenaires de développement, les organismes spécialisés et les programmes des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales, les établissements de recherche universitaire, le secteur privé, les organisations philanthropiques et les organisations de la société civile sont encouragés à aider les États membres à appliquer les présentes recommandations, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.